

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

3 septembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 09 / 01

COMMISSIONS
MUNICIPALES
MODIFICATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE),

Membres absents excusés, non représentés : MM. André PERROUD, Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

A la suite de la démission de 2 conseillers municipaux de la liste "Marguerittes Pour Tous", il était nécessaire de procéder au remplacement des sièges devenus vacants au sein des commissions municipales.

Ont été désignés à l'unanimité des voix, les membres suivants :

- **Commission des finances et de l'administration générale** : M. MARZOLF (en remplacement de M. Vidal).
- **Commission de l'économie et de l'environnement** : M. GUILLEMIN (en remplacement de Mme Boudin).
- **Commission de la culture, de l'enseignement, de la jeunesse, de l'action sociale et de la solidarité** : M. GUILLEMIN (en remplacement de Mme Boudin).
- **Commission des fêtes, de l'animation, des sports et des associations** : M. GUILLEMIN (en remplacement de Mme Boudin).
- **C.C.A.S.** : M. MARZOLF (en remplacement de Mme Boudin).
- **C.A.O.** : M. GUILLEMIN membre suppléant (en remplacement de M. VIDAL).

COMPOSITION DES COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

président : William PORTAL ; vice-président : Denis BRUYERE ; membres : Vivian MAYOR – Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, Philippe MELEDER, Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Roger ARMAND, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, Marc MEDINA, Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF.

COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

président : William PORTAL ; vice-présidents : Vivian MAYOR et Philippe MELEDER ; membres : Denis BRUYERE, Brigitte AGUILA, Myriam BOISSIERE de CILLIA, Paul CABANON, Manuel BELMONTE, Laurent JAUSSAUD, Frédéric BUISSON, André PERROUD, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF.

COMMISSION DE L'ECONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

président : William PORTAL ; vice-présidentes : Brigitte AGUILA et Myriam BOISSIERE DE CILLIA ; membres : Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Laurent JAUSSAUD, Georgette ALMANRIC, Frédéric BUISSON, Elisabeth CASTAN, André PERROUD, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER.

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA JEUNESSE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

président : William PORTAL ; vice-présidentes : Jacqueline BATTE et Catherine GOMEZ ; membres : Géraldine MARTIN, Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Richard ANJORAND, Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, Mauricette DUMARTINEIX, Stéphane GUILLEMIN, Henri MARZOLF.

COMMISSION DES FETES, DE L'ANIMATION, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

président : William PORTAL ; vice-présidents : Roger ARMAND et Marc MEDINA ; membres : Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Catherine GOMEZ, Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, Richard ANJORAND, Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER.

C.C.A.S.

Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, Georgette ALMANRIC, Henri MARZOLF .

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires : Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Jacqueline BATTE, Philippe MELEDER, Henri MARZOLF.

Membres suppléants : Brigitte AGUILA, Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Manuel BELMONTE, André PERROUD, Stéphane GUILLEMIN.

MAISON DE LA GARRIGUE ET DES TERROIRS DE L'OLIVIER

William PORTAL, Denis BRUYERE, M. MAYOR, Brigitte AGUILA, Philippe MELEDER, Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Richard ANJORAND, Frédéric BUISSON, Roger PELLEQUER.

Le Maire

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

3 septembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 09 / 02

M.G.T.O.

**NOUVEAUX PRODUITS A
LA VENTE**

L'an deux mille neuf, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE),

Membres absents excusés, non représentés : MM. André PERROUD, Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité souhaite que la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier propose à la vente les nouveaux produits suivants :

<u>Désignation du produit</u>	<u>prix public de vente</u>
-------------------------------	-----------------------------

- Livret recettes "du goût et des mots" - (Epice-riz Jardin Solidarité):...07 €ttc
- Cadre photos – 13 X 13 (M. en déco) :.....10 €ttc
- Cadre photos – 20 X 20 (M. en déco) :.....30 €ttc
- Cadre photos – 30 X 30 (M. en déco) :.....45 €ttc

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette liste de nouveaux produits à vendre à la MGTO aux prix indiqués ci-dessus.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
3 septembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 09 / 03

**LOTISSEMENT PRADEN
CLASSEMENT D'OFFICE**

L'an deux mille neuf, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE),

Membres absents excusés, non représentés : MM. André PERROUD, Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre de l'étude du dossier de développement du quartier du Champ de foire, la municipalité de Marguerittes s'est aperçue d'une situation anormale ; en effet, ni les voiries, ni les espaces publics ne figurent comme propriété de la commune, sur la matrice cadastrale, malgré la procédure d'incorporation de toutes les parties communes du lotissement "Praden" décidée par le Conseil Municipal le 16 juillet 1992.

RAPPEL DE CETTE PROCEDURE

- 21/06/90 – demande de gestion du lotissement par l'association syndicale libre du mas Praden
- 07/07/1990 – visite de réception pour le classement du lotissement en présence du lotisseur, des représentants de l'association et de la municipalité.
- JUILLET 1990 – établissement de la nomenclature des voies, dessertes et espaces communs avec précision sur leur état
- 24/07/1990 – courrier municipal de M. le Président de l'association favorable à la prise en charge des voies et espaces verts du lotissement
- 29/06/1992 – compte rendu de réunion entre la municipalité et le bureau du syndic confirmant l'accord des membres du syndic (97 voix et une abstention) pour la rétrocession au franc symbolique du lotissement à la mairie.
- 16/07/1992 – délibération du Conseil Municipal acceptant la cession gratuite et lancement de l'enquête publique nécessaire avant toute incorporation
- 28/01/1993 – arrêté préfectoral d'ouverture d'une enquête publique

- 19/02/1993 – certificat d’affichage signé par M. le Maire
- 23/02/1993 – courrier de la mairie au président du syndic pour l’informer de l’enquête
- 01 au 15/03/1993 – déroulement de l’enquête publique
- 15/03/1993 – aucune observation de tiers sur le registre d’enquête et avis favorable du commissaire enquêteur
- 22/09/1993 – délibération du Conseil Municipal qui se prononce favorablement sur le classement, dans le domaine public, des voies et espaces communs du lotissement "Mas Praden"
- 25/09/1993 – transmission par courrier à l’étude notariale de Marguerittes, de la délibération du 22/09/1993 et divers document, pour établir l’acte de transfert correspondant

Une telle procédure aboutit normalement à la rédaction d’un acte (administratif ou notarié) de transfert de propriété des parcelles concernées vers le patrimoine communal ; le service cadastral régularise ensuite les informations contenues sur le cadastre.

Or, comme dit plus haut, aucun transfert n’a été constaté puisque le notaire n’a pas rédigé l’acte.

Il convient aujourd’hui de régulariser cette affaire d’autant que depuis 1992, la commune prend en charge toutes les dépenses relatives à ce lotissement (éclairage, EDF, entretien des parties communes, ramassage des ordures ménagères...).

La municipalité propose d’appliquer les dispositions de l’article L318-3 du Code de l’Urbanisme qui prévoit le classement d’office, après enquête publique, des voies privées ouvertes à la circulation publique.

Les espaces suivants sont concernés par cette régularisation :

- section BO n° 1, 79, 100, 122, 163, 206, 207, 251,
- section BI n°53.

Après délibération et à la majorité de ses membres, soit 22 voix (abstention argumentée des 4 membres de l’opposition (MM. GUILLEMIN, PELLEQUER, MARZOLF et HYART), le Conseil Municipal :

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

- **approuve ce classement d’office des parties communes du lotissement Praden, ouvertes à la circulation publique, prévu par l’article L318-3 du Code de l’Urbanisme soit**
 - **section BO n° 1, 79, 100, 122, 163, 206, 207, 251,**
 - **section B I n° 53.**
- **autorise Monsieur le Maire à engager les actions nécessaires à l’aboutissement de ce classement des parties communes dans le domaine public.**

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
3 septembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 09 / 04

Z.A.C.
SURSIS A STATUER

L'an deux mille neuf, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE),

Membres absents excusés, non représentés : MM. André PERROUD, Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il est indiqué au Conseil Municipal que pour les parties non construites de la Zac-Est, il est nécessaire d'analyser les éventuelles demandes de permis de construire par rapport au développement de la zone d'activité. C'est pourquoi, il est proposé d'instaurer un périmètre de sursis à statuer sur les secteurs concernés.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 111-7 ; L. 111-8 ; L. 111-9 ; L. 111-10 ; L. 111-11 et R. 111-26-1 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 1998 approuvant la deuxième révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Marguerittes ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2006 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 septembre 1991 ayant approuvé le Plan d'Aménagement de la Zone de la ZAC du TEC ;

- Vu les quatre délibérations du Conseil municipal approuvant les modifications apportées au PAZ de la ZAC du TEC en date des :
 - 1^{er} juillet 1998
 - 20 décembre 2001
 - 25 juillet 2007
 - 4 février 2009

- Considérant la procédure en cours de transformation du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ; dans ce cadre, le Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté sera clôturé puisque intégré dans le PLU. Ce document d'urbanisme prévoira un aménagement de voirie nécessaire pour permettre le développement d'une nouvelle zone à caractère économique.

- Considérant que dans le cadre du PLU, un aménagement de voirie est nécessaire car le développement actuel de la voirie est insuffisant

- Considérant que le périmètre de la ZAC du TEC concerné prend en compte les secteurs non construits de la ZAC du TEC précisément le secteur Nord ZA.A Est ilot A3 et Nord ZA.A Est ilot A5 ; le secteur ZA.A Est ilot A6 et le secteur ZA.A Est ilot A4.

PREND en considération le fait que le développement actuel de la voirie est insuffisant dans la ZAC du TEC ;

APPROUVE l'instauration d'un périmètre de sursis à statuer sur les secteurs suivants :

- Nord ZA.A Est ilot A3,
- Nord ZA.A Est ilot A5,
- ZA.A Est ilot A6,
- ZA.A Est ilot A4.

DECIDE qu'en application de l'article L. 111-10 du Code de l'Urbanisme, le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement ;

INDIQUE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité visées à l'article R. 111-26-1 du Code de l'Urbanisme.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

3 septembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 09 / 05

**VENTE DE TERRAIN A LA
S.C.I. DARE**

L'an deux mille neuf, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE),

Membres absents excusés, non représentés : MM. André PERROUD, Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 06 juillet, la SCI Dare informe la mairie de la nécessité d'apporter une modification à la délibération du Conseil Municipal n° 2008/09/12 du 3 septembre 2008. Cet acte approuve la vente de la parcelle communale cadastrée section BM n°12 à la SARL "Philippe d'Art", pour le montant de 14.950 €ttc.

Or, il est demandé à la mairie que cette décision soit transférée à la SCI Dare – quartier de la Ponche à Marguerittes représentée par les co-gérants Monsieur et Madame DARE.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de modifier sa délibération n° 2008/09/12 du 3 septembre 2008 en autorisant :

- la vente de la parcelle cadastrée BM n°12 à la SCI DARE au prix de 14.950 €ttc
- Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir notamment l'acte notarié de transfert de propriété.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

3 septembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 09 / 06

CHEMIN DE RODILHAN
ACHAT DE PARTIE DE
TERRAINS

L'an deux mille neuf, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE),

Membres absents excusés, non représentés : MM. André PERROUD, Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant l'attente des habitants de ce quartier, la municipalité souhaite acquérir 56 m² de terrain à détacher de deux parcelles cadastrées section AY n° 296 et 297 situées lieu-dit "Moulès Nord", en bordure du chemin de Rodilhan.

En effet, l'acquisition de cette surface permettrait d'améliorer très nettement la sécurité en aménageant les réseaux de collecte des eaux pluviales et d'éclairage public ; un trottoir sera implanté pour le cheminement des piétons.

L'étude est au stade de l'avant projet sommaire et deviendra plus précise au moment de l'avant projet détaillé.

L'emprise nécessaire à cette réalisation appartient à Madame Hélène DENYS qui accepte la vente amiable à la commune pour 40 € le m² conforme à l'avis des domaines, à condition que soient à la charge de la commune :

- les frais de notaire,
- la reconstruction du mur de clôture,
- la replantation de la haie vive.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide :

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,

- **d'approuver l'acquisition de cette emprise nécessaire à la réalisation des travaux sécuritaires sus-précisés,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte correspondant à cette opération notamment l'acte notarié à intervenir pour le transfert de propriété au prix de 40 € le m², selon les conditions sus-énoncées.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

3 septembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 09 / 07

S.A. SAVONNERIE DE

NIMES

ENQUETE PUBLIQUE

L'an deux mille neuf, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE),

Membres absents excusés, non représentés : MM. André PERROUD, Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par circulaire préfectorale, la mairie de Marguerittes est informée de l'ouverture d'une enquête publique, du 07 septembre au 9 octobre 2009, relative à la demande de la S.A. SAVONNERIE DE NIMES, installation classée soumise à autorisation.

La commune, située dans le périmètre prévu par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, est concernée par la procédure à suivre (affichage de l'arrêté, certificat d'affichage).

De plus, le Conseil Municipal doit délibérer sur cette affaire, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête déposé à Nîmes.

Le Conseil Municipal prend acte de l'organisation de cette enquête publique organisée dans le cadre de la demande de l'entreprise SAVONNERIE de Nîmes, installation classée soumise à autorisation.

Le Maire

ACTE RENDU
EXECUTOIRE

après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2009

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

28

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

3 septembre 2009

OBJET :

N° 2009 / 09 / 08

S.I.R.N.
RAPPORT D'ACTIVITE
2008

L'an deux mille neuf, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mmes Georgette ALMANRIC, Elisabeth CASTAN, Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE),

Membres absents excusés, non représentés : MM. André PERROUD, Frédéric BUISSON.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme tous les ans, le Syndicat Intercommunal de la Région Nîmoise a transmis en mairie son rapport annuel d'activité ; ce document concernant la collecte 2008 a été annexé in extenso à la convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal déclare avoir pris acte de ce rapport d'activité 2008 établi par le S.I.R.N et qui n'appelle aucune observation.

Le Maire

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,